

# PROGRAMME DE FORMATION

## THEMATIQUE : FORMATION MISE EN PLACE DU PERMIS DU FEU

Le **permis de feu** est un document signé par la personne en charge de la sécurité dans l'entreprise. Il doit être initié avant toute **intervention de travail par point chaud**. Cette formation s'adresse donc aux responsables et au personnel affecté à ces travaux.

### NIVEAU :

Initial

Perfectionnement

### DUREE :

½ journée = 4 heures

### LIEU :

Sur site

ou

Dans nos locaux

### PUBLIC :

Directeurs d'établissement des secteurs industriel et tertiaire,  
Personnel effectuant des Travaux par Points Chauds, technicien de  
maintenance, agents de sécurité.

### PRE-REQUIS :

Aucun

### TYPE D'ACTION :

Acquisition des connaissances / adaptation au poste de travail

## OBJECTIF DE LA FORMATION :

- Savoir apprécier les risques dans les opérations de **travaux par points chauds**,
- Être apte à prendre les mesures préventives avant le début des travaux par points chauds,
- Être apte à mettre en place les mesures de surveillance après les travaux,
- Être capable de remplir correctement une autorisation de travaux par points chauds.

## CONTENU DE LA FORMATION :

### 1- Risque incendie

- Triangle du feu
- Feux couvant
- Modes de propagation

### 2- Travaux par points chauds

- Définition
- Procédés
- Dangers de l'acétylène

### 3- Permis de feu

- Intérêt à établir ce document
- Obligations et responsabilités
- Durée de validité
- Procédure opérationnelle : avant, pendant, après les travaux.

### 4- Partie pratique

- Étude d'un cas concret pour chaque stagiaire sur le site de l'établissement
- Élaboration d'un document « permis de feu » par le stagiaire à partir de l'étude de cas

**METHODES PEDAGOGIQUES :** Pédagogie dite « de l'action ». Exposé théorique avec appui audiovisuel  
Exercice pratique de rédaction du document.

**MODALITE D'EVALUATION ET DE SUIVI :**

Évaluation de satisfaction « à chaud » : opinion des stagiaires et formalisation.

Évaluation pédagogique pour valider les compétences acquises, lors du stage : évaluations formatives.

**SANCTION DU STAGE :** Délivrance d'une ATTESTATION DE STAGE et d'une fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce dernier.

**MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :**

Sur site l'entreprise doit mettre à disposition :

- ✓ Une salle de réunion pour la partie théorique
- ✓ Un Tableau blanc et un Paper-board